

La ceinture, une seconde qui change tout



Obésité

Chez les personnes corpulentes, il arrive que la ceinture de sécurité ne soit pas suffisamment longue. Installer une ceinture plus longue résout ce problème.



Iléo- et colostomies

Le port de la ceinture ne perturbe pas le fonctionnement du stoma. En cas de crainte, de doute ou de douleur, de démangeaison ou de saignement à hauteur du stoma, un coussinet, une petite gaine moelleuse ou un morceau de mousse permettent d'apporter le confort nécessaire. Un impact important risque d'augmenter les désagréments ressentis à hauteur du stoma. Les conséquences sont toutefois beaucoup moins importantes qu'en cas de non-port de la ceinture.



Causes psychologiques (SSPT, phobie, déficience mentale, agressivité ...)

En cas de SSPT ou de phobies, on optera de préférence pour un traitement psychothérapeutique. Une diminution des capacités intellectuelles, des réactions imprévisibles ou un comportement agressif n'entraînent pas non plus une exemption. Il s'agit, dans ce cas, de veiller à ce que la personne ne détache pas sa ceinture à tort et à travers.



Utilisateurs de fauteuils roulants et occupants d'autres engins de déplacement

Les utilisateurs de fauteuils roulants utiliseront de préférence les sièges et les ceintures de sécurité d'origine. Si cela s'avère impossible, ils devront être transportés dans un fauteuil roulant ou tout autre engin de déplacement signalé par le fabricant comme répondant aux exigences requises. Dans ce cas également, le passager est tenu de s'attacher avec une ceinture de sécurité qui fait partie intégrante du système prescrit de protection de l'occupant du fauteuil roulant (SPOF).

“ Attachez-vous à l'avant et à l'arrière ! Partout et toujours. Vos enfants aussi. ”

Certificat médical en vue de l'obtention de la dérogation au port obligatoire de la ceinture de sécurité et le système de protection des enfants et dépliant à télécharger via www.vias.be.

Pour plus d'information : exemptionceinture@vias.be.

Cette brochure a été conçue par l'institut Vias en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports.

Exemple d'une attestation



Pour toute information et documents :
SPF Mobilité et Transports
Direction générale Mobilité et Sécurité routière
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
www.mobilite.fgov.be



Exemption du port de la ceinture Quand ?

Mode d'emploi pour les médecins



Editeur responsable : Institut Vias, K. Genoe - Chaussée de Haecht 1405, 1130 Bruxelles





Le non-port ou la mauvaise utilisation de la ceinture coûte la vie à plusieurs dizaines de personnes chaque année. Le coût social de ces accidents s'élève à plus de 150 millions d'euros.

Pour des raisons de sécurité, chaque place assise dans un véhicule est équipée d'une ceinture de sécurité. Le nombre d'occupants est limité par le nombre de places pourvues d'une ceinture. Selon le code de la route, chaque occupant d'un véhicule motorisé équipé de ceintures de sécurité, doit également boucler sa ceinture.

Dans certains cas, l'on demande cependant une exemption du port de la ceinture de sécurité pour des raisons médicales. Cette brochure veut apporter plus de clarté sur la question. Elle sert de notice explicative pour les médecins qui introduisent une telle demande pour leur patient.

Que faire en cas de :

Grossesse

Les femmes enceintes qui portent correctement la ceinture ne se protègent pas seulement, elles protègent aussi le bébé qu'elles attendent. Pour protéger le fœtus, il faut que la mère porte la ceinture mais évidemment de la bonne manière : la ceinture ventrale doit être placée sous le ventre, sur le bassin. Si la ceinture est posée au-dessus du ventre, elle peut endommager le fœtus.

ICD, pacemakers, cathéter

La ceinture ne peut pas gêner le fonctionnement de l'implant. En cas de crainte, de doute et/ou de démangeaison au niveau de l'incision, on peut placer un coussinet, une gaine moelleuse ou un morceau de mousse au-dessus de l'implant ou à hauteur de l'incision thoracique pour offrir le confort nécessaire.

Blessures

En cas de crainte, de doute, de douleur et/ou de démangeaison au niveau de la blessure, un coussinet, une gaine moelleuse ou un morceau de mousse permettent d'apporter le confort nécessaire. Dans des cas particuliers, le médecin décide si un patient doit être transporté en position assise ou couchée.

Affections cutanées et cicatrices (exemple : brûlures, psoriasis, sclérodermie,...)

Si la ceinture n'est pas en contact direct avec la peau, elle peut être portée. Un coussinet, une gaine moelleuse ou un morceau de mousse entre la peau et la ceinture de sécurité peuvent éviter beaucoup de désagréments.

Mastectomies et implantations mammaires

La peau recouvrant les prothèses et les implants mammaires peut être particulièrement sensible. Si la ceinture est en contact avec la peau, elle peut causer des irritations. Un « confort clip » placé sur la ceinture fait en sorte que celle-ci soit moins « tendue ». Un sentiment

de confort peut être obtenu en plaçant un coussinet, une gaine moelleuse ou un morceau de mousse entre la ceinture et la poitrine ou entre la ceinture et l'implant.

Difficultés respiratoires

La pression que la ceinture exerce sur la cage thoracique ne gênera pas la respiration spontanée. La ceinture ne gênera pas une éventuelle insufflation assistée au moyen d'une bouteille d'oxygène.

Pathologies musculo-squelettiques et malformations

Pendant la conduite, une ceinture de sécurité bien ajustée n'entravera jamais la liberté de mouvement du conducteur ou du passager ne sachant pas bouger librement la colonne vertébrale ou la ceinture scapulaire.

Lorsque la ceinture de sécurité ne peut pas être attachée en raison d'une infection aigüe ou d'orthèses (par exemple minerve) et que la mobilité à hauteur de la colonne vertébrale est sérieusement limitée, le conducteur est temporairement inapte à la conduite. Lorsque cette pathologie est chronique, l'intéressé doit être renvoyé au CARA pour faire adapter son véhicule. Ce problème ne se pose pas lorsque l'on est passager étant donné que la ceinture peut être bouclée par une tierce personne.

On peut éviter que d'autres affections aux membres supérieurs comme des paralysies, des amputations, une agénésie, des arthrodèses compliquent ou empêchent le bouclage de la ceinture en adaptant la ceinture, en utilisant des ajusteurs de ceinture ou d'autres moyens. Le cas échéant, le déverrouillage peut être facilité en adaptant le bouclage de la ceinture.

Lorsque le demandeur porte des appareils au niveau des membres supérieurs ou sur la partie supérieure de son corps pour immobiliser ces membres ou les maintenir dans une certaine position, on est en droit de se demander si l'intéressé peut être transporté dans une voiture dans de telles conditions. Les personnes qui sont responsables du bien-être et sont impliquées dans la suite du processus de guérison du demandeur sont chargées de donner leur accord initial concernant le transport, la position à adopter lors du transport et l'utilisation des systèmes de protection.

Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper la voiture d'une ceinture à plusieurs points d'ancrage pour améliorer l'équilibre et éviter de basculer vers l'avant ou sur le côté sous l'effet des forces centrifuges.

Des difficultés à garder l'équilibre en position assise en raison d'une affection au niveau du bassin ou de gênes dues aux prothèses ne peuvent pas donner lieu à une exemption.

Petite taille

Dans de nombreuses voitures, il est possible de régler la hauteur du point de fixation le plus haut de la ceinture de sorte que celle-ci se trouve toujours à la bonne place au-dessus de l'épaule. La hauteur du siège peut être adaptée en utilisant des coussins rehausseurs ou un siège adapté. Parfois, les conducteurs de petite taille ne pourront plus utiliser les pédales d'origine. Ils peuvent s'adresser au CARA pour faire adapter leur véhicule.

